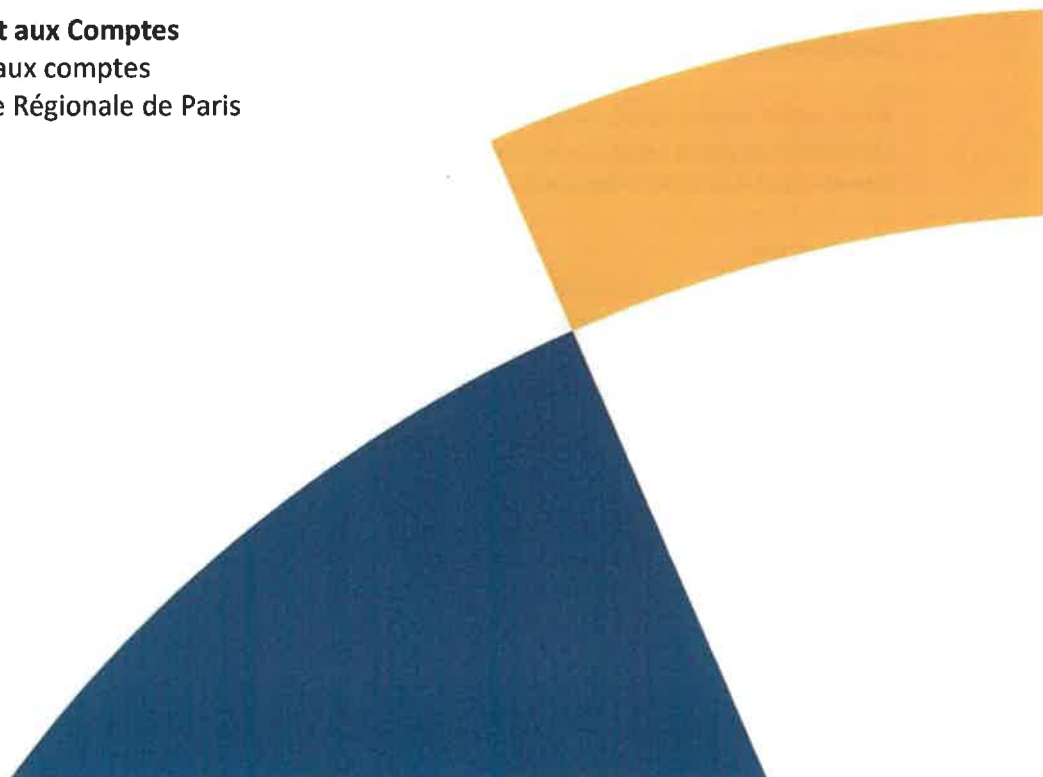


ACCUEIL ET PROMOTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ACCUEIL ET PROMOTION

85 Boulevard Jean Bouin
02100 SAINT-QUENTIN

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité ACCUEIL ET PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 et à l'application du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Quentin, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé par Alexis Ricklin
Le 9 juin 2026

Alexis Ricklin

Doc_mvgW
lx_Jvm5z1y71Qmn

Alexis RICKLIN
Associé



85 Boulevard Jean Bouin
02100 SAINT-QUENTIN

BILAN		31/12/2025		
ACTIF	BRUT	AMORT PROV	NET	NET N-1
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AUTRES	362 168,30	344 329,51	17 838,79	24 160,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	507 244,90	0,00	507 244,90	507 244,90
CONSTRUCTIONS	4 942 568,77	2 204 559,95	2 738 008,82	2 883 144,22
AGENCEMENTS ET INSTAL. DES CONSTRUCTIONS	6 482 912,50	4 408 973,57	2 073 938,93	2 019 695,41
INSTALLATIONS GENERALES AGCTS AMGTS	1 521 403,07	1 376 988,47	144 414,60	213 789,67
MATERIELS DE TRANSPORT	1 837 892,05	1 527 659,60	310 232,45	409 639,26
MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUES	686 110,83	609 302,80	76 808,03	116 727,01
MOBILIER	4 861 047,64	3 259 797,43	1 601 250,21	1 722 243,23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	104 374,76	0,00	104 374,76	103 210,54
PRETS	582 692,46	0,00	582 692,46	542 584,42
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	322 221,36	157 406,29	164 815,07	170 393,04
TOTAL I	22 210 636,64	13 889 017,62	8 321 619,02	8 712 832,59
STOCKS ET EN COURS				
MATIERES PREMIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
PRODUITS FINIS	0,00	0,00	0,00	0,00
AV. ET ACPTES VERSES / COMMANDES	34 263,89	0,00	34 263,89	82 012,93
CREANCES				
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 260 222,07	718 221,69	542 000,38	329 332,72
CREANCES ORGANISMES	1 079 674,26	0,00	1 079 674,26	2 552 163,59
CREANCES DOUTEUSES	909,49	909,49	0,00	0,00
AUTRES CREANCES	965 354,81	44 113,21	921 241,60	1 064 995,80
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	307 376,00	0,00	307 376,00	256 414,21
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME & JETONS DETENUS	5 816 317,49	43 953,09	5 772 364,40	5 883 219,33
DISPONIBILITES	7 810 474,61	0,00	7 810 474,61	7 725 477,89
TOTAL II	17 274 592,62	807 197,48	16 467 395,14	17 893 616,47
ECARTS DE CONVERSION ACTIF III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	39 485 229,26	14 696 215,10	24 789 014,16	26 606 449,06



85 Boulevard Jean Bouin
02100 SAINT-QUENTIN

BILAN AU 31/12/2025		
PASSIF	NET 2025	NET 2024
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE :		
Fonds propres statutaires	62 818,00	62 818,00
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE :		
Fonds propres statutaires	65 808,98	65 808,98
Fonds propres complémentaires		
ECART DE REEVALUATION	0,00	0,00
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	21 266,69	21 266,69
Réserves pour projet	0,00	0,00
Autres	4 484 672,85	3 554 486,28
<i>Dont réserves des activités sous gestion contrôlée</i>	2 141 134,08	1 210 945,51
REPORT A NOUVEAU	4 538 781,79	5 723 973,81
<i>Dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	1 088 050,69	1 624 645,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	449 970,11	-255 004,68
<i>Dont excédent des activités sous gestion contrôlée</i>	455 924,84	393 592,34
<i>Situation nette</i>	9 623 318,42	9 173 349,08
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subventions d'investissement	539 258,16	576 469,40
Provisions réglementées		
TOTAL I	10 162 576,58	9 749 818,48
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 670 997,37	1 989 186,16
TOTAL II	1 670 997,37	1 989 186,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 215 935,06	1 154 939,53
Provisions pour charges		
TOTAL III	1 215 935,06	1 154 939,53
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 784 527,82	2 150 663,17
Emprunts et dettes financières diverses	684 995,97	646 467,69
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 482 104,43	1 426 986,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 383 587,32	1 086 548,47
Dettes fiscales et sociales	2 211 475,00	2 063 748,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 106,00	0,00
Autres dettes	4 129 518,16	6 250 067,92
Produits constatés d'avance	36 190,45	88 023,02
TOTAL IV	11 739 505,15	13 712 504,89
TOTAL GENERAL (I + II +III+IV)	24 789 014,16	26 606 449,06

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	32 322,00	31 778,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	11 645 046,50	11 276 393,38
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	16 451 028,86	14 430 728,93
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales</i>	7 592 101,29	7 700 910,44
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	433 372,58	464 787,34
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	108,80	
Utilisations des fonds dédiés	2 021 820,20	2 164 664,40
Autres produits	1 295 825,09	1 252 674,47
TOTAL I	31 879 524,03	29 621 026,52
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 515 770,01	4 669 005,67
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	9 875 471,06	9 692 387,86
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	937 394,08	1 102 807,84
Salaires	8 997 915,29	9 085 281,48
Cotisations sociales	3 540 637,45	3 672 732,32
Dotations au amortissements et aux dépréciations	915 650,65	955 418,18
Dotations aux provisions	528 745,33	448 779,49
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	7 345,00	
Report en fonds dédiés	1 703 631,41	24 888,00
Autres charges	419 968,04	174 959,22
TOTAL II	31 442 528,32	29 826 260,06
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	436 995,71	-205 233,54
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Autres intérêts et produits assimilés	202 272,03	237 995,65
Reprises sur provisions, dépréciations	76 093,00	4 720,68
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	278 365,03	242 716,33
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	45 074,63	49 387,54
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	68 328,00	
TOTAL IV	113 402,63	49 387,54
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	164 962,40	193 328,79
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	601 958,11	-11 904,75
Produits exceptionnels V	0,00	312 546,37
Charges exceptionnelles VI	0,00	429 851,10
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL TOTAL (V-vi)	0,00	-117 304,73
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	151 988,00	125 795,20
Total des produits (I + III + V)	32 157 889,06	30 176 289,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	31 707 918,95	30 431 293,90
EXCEDENT OU DEFICIT	449 970,11	-255 004,68
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00
RESULTAT COMPTABLE	449 970,11	-255 004,68
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	449 970,11	-255 004,68
Reprise du résultat antérieur	307 039,83	25 969,25
Dont résultat sous gestion propre	757 009,94	-229 335,43
Dont résultat sous gestion contrôlée	-5 954,73	-648 597,02
	762 964,67	419 261,59



Présentation de l'Association

L'Association ACCUEIL & PROMOTION, créée en 1966, a pour objet l'hébergement social, d'insertion et de loisirs.

Ses activités s'adressent aux jeunes, aux adultes isolés, aux familles et personnes âgées.

Les établissements et services qu'elle gère exercent des missions d'intérêt général sous habilitation et agréments préfectoraux ou départementaux : activités socio-éducatives, de réinsertion sociale globale, logements pour les personnes âgées.

Chaque Site est placé sous la responsabilité d'un Directeur qui assure, en étroite collaboration avec le Siège social, l'animation technique, l'administration générale et la gestion financière de la structure, dans le respect de son caractère propre.

Développant une approche globale, nos établissements agissent sur tous les leviers qui contribuent à la socialisation des publics accueillis : emploi, formation, santé, ouverture culturelle, citoyenneté, ...

L'Association est agréée pour l'ensemble de ses établissements :

- Activités d'ingénierie sociale, financière et technique – Préfecture de la Région des Hauts-de-France en date du 9 Juillet 2021 & Préfecture du département de la Seine et Marne en date du 18 Novembre 2020.
- Activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale – Préfecture de la Région des Hauts-de-France en date du 9 Juillet 2021 & Préfecture du département de la Seine et Marne en date du 18 Novembre 2020.
- Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) – Préfecture de l'Aisne en date du 20 Avril 2018.
- Jeunesse et Education Populaire – Arrêté Préfectoral N° 02JEP08-005-R21 du 21 Septembre 2021.

RESIDENCE	MOYENS MATERIELS	PLACES	PROPRIETAIRE	BAILLEURS	SECTEUR	MOYENS HUMAINS	MOYENS FINANCIERS	TYPE DE FINANCEMENT	FINANCEURS
RESIDENCE A SAINT EXUPERY	ALBERT	28		CLESENCE	RUA-E	1,17	202 032 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	202 032 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-Ville-DDETS
RESIDENCE JEAN MERMOZ	ALBERT	25		CLESENCE	PF	2,52	333 233 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	333 233 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE LALICORNE	AMIENS	96		CLESENCE	RUA-E	4,07	633 893 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	633 893 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-Ville-DDETS
RESIDENCE LA VALLEE	AMIENS	61		CLESENCE	RUA-E	1,18	336 031 PRESTATIONS	336 031 PRESTATIONS	Ueagene
C.P.H. LA VALLEE	AMIENS	34		CLESENCE	HI	1,90	340 654 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	340 654 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
RESIDENCE CASTILLE	AMIENS	153	X		HI	8,46	539 652 SUBVENTIONS	539 652 SUBVENTIONS	DDETS
HUDA DE LA SOMME	AMIENS	100			HI	5,19	686 200 SUBVENTIONS	686 200 SUBVENTIONS	DDETS
RESIDENCE ALBERT BELIER	BEAUVAIS	101		OPAC DEL OISE	RUA-E	6,13	757 203 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	757 203 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-Ville-CD-DDETS
PF ALBERT BELIER	BEAUVAIS	20		OPAC DEL OISE	HI	3,06	213 971 SUBVENTIONS	213 971 SUBVENTIONS	DDETS
AVOL DU BEAUVAIS	BEAUVAIS	25		SIF-CLESENCE	PF	3,05	244 197 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	244 197 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
PF CAMILLE CLAUDEL	BEAUVAIS				Services	1,99	90 000 SUBVENTIONS	90 000 SUBVENTIONS	DDETS
RA AUGUSTE RODIN	NOAILLES	25		OPAC DEL OISE	PF	2,34	326 334 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	326 334 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE LE RIVAGE ET ANNEXES	NOAILLES	21		OPAC DEL OISE	RA	2,84	278 042 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	278 042 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE LE RELAIS	CHATEAU-THIERRY	74		CLESENCE	RUA-E	2,22	193 059 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	193 059 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS
RESIDENCE CASTEL REPOS	CHATEAU-THIERRY	25		CLESENCE	PF	2,61	317 772 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	317 772 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE DU BALLY	CHATEAU-THIERRY	44		CLESENCE	RA	0,91	296 254 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	296 254 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-Ville
CHRS DU BALLY ET ACCUEIL URGENCE	CHAUNY	25		CLESENCE	RUA-E	1,51	140 390 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	140 390 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS
RESIDENCE CLAIR LOGIS	SINCENY	50		CLESENCE	HI	6,33	670 926 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	670 926 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
RESIDENCE DU BALLY	CHAUNY	30		CLESENCE	PF	2,22	133 510 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	133 510 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE DUJUE ELLINGTON	CHESNY	25		CLESENCE	RUA-E	1,54	301 533 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	301 533 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE GEORGE GERSHWIN	CHESNY	146		CLESENCE	HI	3,25	893 089 PRESTATIONS	893 089 PRESTATIONS	Ueagene
RESIDENCE PICARDIE	MARGNY-LES-COMPIEGNE	103		CLESENCE	HI	3,25	716 259 PRESTATIONS	716 259 PRESTATIONS	Ueagene
RESIDENCE DU VILLAGE	COMPIEGNE	92		OPAC DE LOIRE	RUA-E	4,38	688 136 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	688 136 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS-CCAS
CADA DU DOUZAIS	Territoire du DOUZAIS	25		CLESENCE	PF	3,32	325 693 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	325 693 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
HUDA DU DOUZAIS	Territoire du DOUZAIS	104		NORVEIE-PARTENORD-SIA-MBC	HI	7,43	810 446 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	810 446 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
RESIDENCE MAURICE RAVEL	FRESNOY-LE GRAND	32		CLESENCE	PF	4,44	386 790 SUBVENTIONS	386 790 SUBVENTIONS	DDETS
RESIDENCE BEAUVAIL	GUISE	30		CLESENCE	RA	1,35	202 557 PRESTATIONS	202 557 PRESTATIONS	Ueagene
RESIDENCE BON ACCUEIL CHRS STAB AU	HIRSON	26		VILLE D'HIRSON-CCAS HIRSON	HI	5,35	380 631 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	380 631 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS-Ville
RESIDENCE BON ACCUEIL AU/ALT	HIRSON	2		VILLE D'HIRSON-CCAS HIRSON	HI	0,21	9 056 SUBVENTIONS	9 056 SUBVENTIONS	CAF-MAIRE
RESIDENCE THIERRY SABINE	HIRSON	29		CLESENCE	PF	2,39	361 393 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	361 393 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE "LA CAPELLE"	LA CAPELLE	30		CLESENCE	PF	2,44	178 251 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	178 251 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE BOIS DU CHARRON	LAON	50		CLESENCE	RUA-E	1,48	226 683 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	226 683 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS
RESIDENCE BOIS DU CHARRON	LAON	13		CLESENCE	HI	2,41	203 724 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	203 724 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
RESIDENCE BOIS DU CHARRON	LAON	104		CLESENCE	HI	9,67	810 117 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	810 117 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
RESIDENCE BOIS DU CHARRON	LAON	25		CLESENCE	HI	7,96	666 498 PRIX DE JOURNEE	666 498 PRIX DE JOURNEE	CD
RESIDENCE COLUCCI	LAON	25		OPAL 02	HI-PF	3,01	280 669 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	280 669 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene - DDETS
RESIDENCE DU CLOITRE	MAUBEUGE	22		PARTENORD	RUA-E	4,25	188 834 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	188 834 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene - DDETS
RESIDENCE GEO ANDRE	SAINT-QUENTIN	80		CCAS SQ	RUA-E	3,5	637 994 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	637 994 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS
RESIDENCE VOLTAIRE ET ANNEXES	SAINT-QUENTIN	107	X	CLESENCE	HI	2,23	591 233 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	591 233 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-CD-DDETS-CCAS
RESIDENCE CORDIER	SAINT-QUENTIN	12		CLESENCE	HI	11,41	992 210 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	992 210 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	CCAS
RESIDENCE DUFOUR D'HELLE CHRS STAB AU	SAINT-QUENTIN	100		CLESENCE	PF	2,74	299 065 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	299 065 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	DDETS
RESIDENCE HENRI MARTIN	SAINT-QUENTIN	25		CLESENCE	PF	4,45	409 614 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	409 614 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE ELYSEE	SAINT-QUENTIN	38		CLESENCE	RUA-E	0,28	100 297 PRESTATIONS	100 297 PRESTATIONS	Ueagene
RESIDENCE SAMUEL PATY	SESSONNE	22		CLESENCE	HI	6,39	781 501 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	781 501 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
CPI DE SISSONNE	SESSONNE	78		CLESENCE	HI	2,21	273 095 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	273 095 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DDETS
CADA DE SISSONNE	SOISSONS	35		CLESENCE	RUA-E	3,44	519 188 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	519 188 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-CAF-Ville-CD-DDETS
RESIDENCE MAHEU ET ANNEXES	SOISSONS	89		CLESENCE	PF	3,04	295 242 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	295 242 PRESTATIONS/SUBVENTIONS	Ueagene-DDETS
RESIDENCE CORNELLE	SOISSONS	25		CLESENCE	TSF	23,95	3 828 423 PRESTATIONS	3 828 423 PRESTATIONS	Ueagene
V.V. LES CARLINES	MONTICHER-ALBAINE	302	X (bail emphyteutique)	CLESENCE	HI	3,98	380 353 SUBVENTIONS	380 353 SUBVENTIONS	DDETS-Ville
Dispositif FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	CHAUNY/SINCENY-HIRSON-FRESNOY-GUISE	40		CLESENCE	Services	22,35	759 942 SUBVENTIONS	759 942 SUBVENTIONS	DDETS
S/O	LAON			CLESENCE	Services	22,35	638 900 SUBVENTIONS	638 900 SUBVENTIONS	DDETS
IML/AVOL ASNE	LAON			CLESENCE	HI	9,16	844 026 SUBVENTIONS	844 026 SUBVENTIONS	DDETS
HUDA DE L'ASNE	CHAUNY-LAON-SISSONNE-HIRSON-SAINT QUENTIN	123		CLESENCE	HI	22,15	1 666 224 PRIX DE JOURNEE	1 666 224 PRIX DE JOURNEE	CD
SAMNA	CHAUNY-SOISSONS-SAINT QUENTIN-CHATEAU-THIERRY	113		CLESENCE	HI	1,34	737 255	737 255	
DISPOSITIFS INVERNAUX	SOISSONS-SAINT QUENTIN	85		CLESENCE	HI	20,23	181 885	181 885	
SEGE SOCIAL	SAINT-QUENTIN		X						
TOTAL		3 139				270 48	28 202 429		

ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION

ANNEXE COMPTABLE

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre à l'exception des modifications induits par l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 et du règlement 2023-03 du 7 Juillet 2023 modifiant les articles 320-2, 421-1 et 422-2 du règlement ANC 2018-06,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant les articles 320-2, 421-1 et 422-2 du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 de l'ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles** : Elles sont évaluées à leur coût acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'Association a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition d'immobilisations directement en charges.

Les **amortissements** pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	40 ans
Aménagement des constructions	25 ans

Matériel d'activités	de 3 à 8 ans
Matériel hébergement	de 3 à 10 ans
Matériel restauration	de 3 à 8 ans
Installations et agencements	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Autres matériels	de 3 à 10 ans

b) **Stocks** : Ils ne sont pas significatifs, donc non évalués.

c) **Créances** : Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur s'avère dévalorisée à la clôture de l'exercice, pour quelque raison que ce soit, ou qu'un risque même partiel de non recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation a été pratiquée.

d) **Dettes** : Ces dernières figurant au passif sont inscrites pour leur valeur au jour de la clôture de l'exercice, toutes provisions pour les actualiser ayant été pratiquées.

e) **Placements** : Ces derniers sont prévus pour réaliser des gains à brève échéance. Ils sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition et font l'objet lorsque nécessaire d'une dépréciation.

f) **Provision pour « Indemnité de Départ à la Retraite »** : Cette provision est constituée pour l'ensemble des salariés de l'Association. Elle est calculée selon les modalités de la Convention Collective en retenant un âge de départ de 67 ans. La méthode de détermination pour le calcul de la provision retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. La provision ainsi constituée représente la valeur actuelle probable des droits acquis de façon irrémédiable ou non et évaluée en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite (Taux actualisation : 3.5 % - Taux de revalorisation : 3.5%), des probabilités de turn-over et de survie (retenu table de mortalité TV88.9).

g) **Provisions pour risques et charges** : Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en-cours, rendent probables.

h) **Subventions d'investissement** : La spécificité du Secteur relative au traitement des subventions d'investissement pour biens renouvelables par l'Association qui consistait à maintenir au passif dans les « Fonds Associatifs » la subvention d'investissement a été supprimée par le Règlement ANC 2018-06. Les dispositions du PCG pour comptabiliser les subventions d'investissement (PCG Art. 941-13) sont désormais applicables. Les subventions sont donc comptabilisées, depuis le 31 Décembre 2020, dans le compte 131 « Subventions d'équipement » ou 138 « Autres Subventions d'équipement », puis font l'objet d'une reprise au Compte de Résultat par le crédit du compte 777 « Quote-Part des Subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ». Elles sont reprises au prorata des amortissements pratiqués sur l'immobilisation financée.

g) **Conventions pluriannuelles** : Lors de la notification de ces conventions, les subventions reçues sont comptabilisées en tant que « Créances »
La quote-part prévisionnelle de ces subventions destinée à financer les exercices N+...est affectée en « Fonds dédiés ». En revanche, le solde de la subvention restant sur l'exercice en cours est comptabilisé en dette, car une analyse du reliquat est effectuée annuellement

Changements de méthode comptable

L'ANC a adopté le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce règlement, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, est applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Le règlement ANC 2022-06 prévoit principalement :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, aux contours restreints. Le résultat exceptionnel n'est plus composé que de charges et de produits directement liés à un événement majeur et inhabituel. Les seuls événements qui restent inscrits par nature en résultat exceptionnel sont les provisions réglementées, les corrections d'erreurs et les changements de méthode comptable ;
- la suppression des transferts de charges. Le règlement propose un traitement comptable alternatif aux cas identifiés (correction de compte, frais d'émission d'emprunts, refacturations, remboursements de charges) ;
- la modification du plan des comptes ;
- la simplification des modèles des états financiers avec la suppression de certains modèles (système développé, bilan en liste, etc.) ;
- la réorganisation et certaines précisions des informations à produire en annexe.

Les conséquences de ces changements du PCG sur le plan comptable des organismes sans but lucratif sont prises en compte dans l'article 5 du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 (homologué par arrêté du 26-12-2023), qui modifie les articles suivants du règlement ANC 2018-06 :

- l'article 320-2 qui énumère la nomenclature des comptes ;
- l'article 421-1 qui présente le modèle de bilan ;
- l'article 422-2 qui présente le modèle de compte de résultat.

Les principaux changements liés à l'application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 sur la présentation des comptes de l'association au 31/12/2025 sont les suivants :

La notion de résultat exceptionnel est recentrée uniquement sur les événements majeurs, inhabituels et extracomptables. Il est retraité au niveau des postes de charges et produits concernés.

Les refacturations ou les indemnités d'assurance perçues sont désormais enregistrées dans les comptes de produits.

Les remboursements de charges sociales sont désormais enregistrées en diminution des charges de personnel.

Les informations à produire selon le règlement ANC n°2022-06 et correspondant aux articles listés ci-dessous ne sont pas applicables pour l'association en l'absence d'informations à communiquer :

- Art. 831-4 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés
- Art. 832-3 Réévaluation des immobilisations corporelles et financières
- Art. 832-4 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé (frais de développement – fonds commercial – coûts d'emprunt incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et corporelles)
- Art. 832-6 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
- Art. 832-7 Précisions sur les stocks et en-cours (Etat des stocks et en-cours ; coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des stocks et en-cours)
- Art. 832-11 Capitaux propres
- Art. 832-12 Actions propres
- Art. 832-14 Précisions sur les provisions significatives et certains passifs
- Art. 832-17 Précisions sur certains postes de passif
- Art. 832-18 ventilation du chiffre d'affaires
- Art. 833-1 Modification de la législation fiscale postérieure à la date de clôture
- Art. 833-2 Crédits d'impôts
- Art. 833-3 Informations relatives aux corrections de valeurs
- Art. 833-4 Informations complémentaires relatives au régime fiscal
- Art. 836-3 Engagements pris en matière de crédit-bail
- Art. 836-4 Engagements pris en matière de crédit-bail – informations complémentaires
- Art. 836-5 Autres opérations non inscrites au bilan
- Art. 838-1 Informations données par les sociétés émettrices de bons de souscription

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

La Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de l'AISNE dans son courrier du 24 octobre 2025 relatif au dispositif HUDA (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) nous a informé d'inscrire en fonds dédiés le trop-perçu constaté sur les exercices précédents pour un montant de 777 052.58€. Le traitement comptable de cette affectation engendre une majoration des produits et charges de ce montant.

Le Conseil Départemental de l'Aisne a retiré sa participation financière à hauteur de 255 K€ pour les Résidences Jeunes.

Les travaux de réhabilitation du site de Château-Thierry ont commencé en 2025, réouverture prévue en septembre 2026.

Concernant le site de Soissons au vu de sa vétusté nous avons choisi de restituer le site en 2026.

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

ANNEE

2025

NATURE	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION					FIN EXERCICE
		virements de poste	provenant de l'actif circulant	ACQUISITIONS	virements de poste	provenant de l'actif circulant	CESSIONS	Scissions	Mises hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS D'ETABLISSEMENT AUTRES	0,00 361 658			0 510			0			0 362 168
TOTAL I	361 658			510			0			362 168
IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS CONSTRUCTIONS AGENCEMENTS ET INSTAL. DES CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GENERALES AGCTS AMOIS MATERIELS DE TRANSPORT MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUES MOBILIERS	507 245 4 942 589 8 420 185 1 568 187 1 858 275 699 137 4 706 158			0 0 221 033 25 784 58 813 988 195 684						507 245 4 942 589 6 482 913 1 521 404 1 837 891 688 110 4 861 048
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0			0			0			0 0 0
TOTAL II	20 701 756	10 557	0	500 292	10 557	0	31 422	0	331 446	20 839 180
IMMOBILISATIONS FINANCIERES PARTICIPATIONS (*) PRETS AUTRES	103 211 542 584 327 799			1 164 40 108 24 575			0 0 30 153			104 375 582 682 322 221
TOTAL III	973 594			65 347			30 153			1 009 289
TOTAL GENERAL (I + II + III)	22 037 008			582 265			408 636			22 210 637

(*) L'Association possède au total 5 392 parts de la SA.SACMAC soit un % de détention de 10,784 % au 31 Décembre 2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

ANNEE 2025

NATURE	FIN EXERCICE	Ventilations des dotations				Ventilations des diminutions			Reclassement	FIN EXERCICE
		Compléments liés une réévaluation	Sur les éléments amort selon le mode linéaire	Sur les éléments amorts selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors services		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0									0
AUTRES	337 497		7 607,00						775	344 329
TOTAL I	337 497	0	7 607	0	0	0	0	0	775	344 329
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										0
TERRAINS										
CONSTRUCTIONS	2 059 425		145 135							2 204 560
AGENCEMENTS ET INSTAL. DES CONSTRUCTIONS	4 400 489		189 643				156 407		4 751	4 408 974
INSTALLATIONS GENERALES AGCTS AMOTS	1 354 397		78 638				82 041		-5 994	1 376 888
MATERIELS DE TRANSPORT	1 448 636		152 689				77 196		-3 521	1 527 680
MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUES	582 410		40 810				13 419		498	609 303
MOBILIER	2 983 915		321 117				46 460		-1 225	3 259 797
TOTAL II	12 829 273	0	908 042	0	0	0	355 523	0	-5 491	13 387 283
TOTAL GENERAL (I + II)	13 166 770	0	915 649	0	0	0	355 523	0	-4 716	13 731 612

TABLEAU DES CREANCES

ANNEE

2025

CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
ACTIF IMMOBILISE			
PARTICIPATIONS	104 375	0	104 375
PRETS	582 692	0	582 692
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	322 221	322 221	0
TOTAL	1 009 289	322 221	687 067
ACTIF CIRCULANT			
USAGERS ET REDEVABLES	1 261 132	1 261 132	0
ORGANISMES PAYEURS	1 079 674	1 079 674	0
PERSONNEL	96 416	96 416	0
ORGANISMES SOCIAUX	0	0	0
ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES	71 900	71 900	0
UNION FED.ORG.ASSOCIES	0	0	0
DEBITEURS DIVERS	797 038	797 038	0
TOTAL	3 306 161	3 306 161	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	307 376	307 376	0
TOTAL GENERAL	4 622 825	3 935 758	687 067



PRODUITS A RECEVOIR	385 668
FACTURES A ETABLIR	173 976
	559 644

VARIATION DES FONDS PROPRES

variation des fonds propres	A L'OUVERTURE	AFFECTATION RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	62 818,00				62 818,00
Fonds propres avec droit de reprise	65 808,98				65 808,98
ECART DE REEVALUATION	0,00				0,00
RESERVES	0,00				0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	21 266,69				21 266,69
Réserves pour projet	0,00				0,00
Autres	3 554 486,28	930 186,57			4 484 672,85
<i>Dont réserves des activités sous gestion contrôlée</i>	1 210 945,51	930 186,57			2 141 134,08
REPORT A NOUVEAU	5 723 973,81	-1 185 191,25			4 538 781,79
<i>Dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	1 624 645,70	-536 595,01			1 088 050,69
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-255 004,68	255 004,68	449 970,11		449 970,11
<i>Dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>	393 592,34	-393 592,34	455 924,84		455 924,84
situation nette	9 173 349,08	0,00	449 970,11	0,00	9 623 318,42
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	576 469,40			37 211,24	539 258,16
Provisions réglementées					
TOTAL 1	9 749 818,48	0,00	449 970,11	37 211,24	10 162 576,58



Sites	Structures	Capacités	2023				2024				ETP	DVT	Occupation
			Nombre de places	Capacité	Nombre de places	Capacité	Nombre de places	Capacité					
Abert	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Amiens	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Beaune/Noailles	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Château Thierry	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00	97,97%				
	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	F.J.T.	100	100	100	100	0,00	0,00	99,46%				
	Offici	F.J.T.	181	181	181	181	-51 181,14	-51 181,14	87,98%				
Cherbourg-Vieux	Residence Adèle Saint-Empy	F.J.T.	28	28	28	28	15 396,64	15 396,64	0,97				
	Residence Jean-Marie	F.J.T.	26	26	26	26	5 644,00	5 644,00	2,45				
	Residence La Licorne	F.J.T.	96	96	96	96	-39 736,45	-39 736,45	83,80%				
	Residence La Vierge	F.J.T.	61	61	61	61	-52 776,08	-52 776,08	80,19%				
Cherbourg-Vieux	Centre Providence pour étudiants	F.J.T.	34	34	34	34	22 858,90	22 858,90	2,00				
	Hébergement d'urgence	F.J.T.	103	103	103	103	0,00	0,00					

" Les fonds dédiés" enregistrés à la clôture de l'exercice la part des ressources affectées par un tiers financeur à la réalisation d'un projet défini.

VARIATIONS DES FONDS DEDIES ISSUES DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification :	0	0	0	0	0	0	0
Divers							
Subventions d'exploitation (1)	1 989 186,16	1 703 631,41	-2 021 820	0	0	1 670 997,37	0
DDETS 02 - Dispositif HUDA	844 026,00	777 052,58	- 844 026			777 052,58	
DDETS 80 - Dispositif HUDA	686 200,00		- 686 200			0,00	
DDETS 59 - Dispositif HUDA	308 790,00		- 308 790			0,00	
CCAS SAINT QUENTIN	-	322 500,00				322 500,00	
DDETS 02 - PF THERACHE	76 953,00		-76 953			0,00	
DDETS 02 - SIAO	73 217,16	-	-73 217			0,00	
DDETS 80 - HU		131 884,10				131 884,10	
DDETS 77 -AGLS		36 560,23				36 560,23	
DDETS 02 - AUH-AJ-HN		206 791,00				206 791,00	
ARS - Action SIAO Coord, infirmier		48 895,00				48 895,00	
DDETS 02 - AVDL		179 948,50	-32 634			147 314,46	
Ressources liées à la générosité du public (1)	0	-	0	0	0	0	0
TOTAL	1 989 186	1 703 631,41	-2 021 820	0	0	1 670 997,37	0

(1) les lignes sont à détailler par projet ou catégorie de projet

ANNEE

2025

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR RISQUES, IDR	1 154 940	190 919	37 765	92 158	1 215 935
PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS	-	-	-	-	-
TOTAL I	1 154 940	190 919	37 765	92 158	1 215 935

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciation à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
SUR COMPTES DES USAGERS	728 866,76	293 712,87	303 448,45	719 131,18
SUR COMPTES DES ORGANISMES	0,00	0,00		0,00
SUR AUTRES CREANCES		44 113,21		44 113,21
SUR AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	157 406,29	0,00	0,00	157 406,29
TOTAL II	886 273,05	337 826,08	303 448,45	920 650,68
PROVISIONS FINANCIERES	120 046,50	0,00	76 093,41	43 953,09
TOTAL GENERAL (II + III)	1 006 319,55	337 826,08	379 541,86	964 603,77

TABLEAU DES DETTES

ANNEE

2025

DETTE	MONTANT BRUT	Échéance à plus d'un an	Échéance à de un à cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
DETTE FINANCIERE				
EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 784 528	340 243	602 782	841 503
DEPOTS CAUTIONNEMENTS. RECUS	684 996	0	684 996	
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	0	0	0	
COMPTES DE LIAISONS FINANCIERS				
CREDITEURS	0	0	0	
TOTAL I	2 469 524	340 243	1 287 778	841 503
AUTRES DETTES				
FOURNISSEURS	1 410 693	1 410 693	0	
AVANCES ET ACOMPTES	1 482 104	1 482 104	0	
ORGANISMES PAYEURS	0	0	0	
PERSONNEL	873 426	873 426	0	
ORGANISMES SOCIAUX	1 121 395	1 121 395	0	
ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES	216 654	216 654	0	
UNION FED.ORG. ASSOCIES	0	0	0	
CREDITEURS DIVERS	4 129 518	4 129 518	0	
TOTAL II	9 233 791	9 233 791	0	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 190	36 190	0	
TOTAL GENERAL	11 739 505	9 610 224	1 287 778	

EMPRUNTS REMBOURSES SUR L'EXERCICE
 EMPRUNT CONTRACTE SUR L'EXERCICE

367 405
 0



PROVISIONS CONGES PAYES	1 319 305
DIVERS CHARGES A PAYER	4 091 275
INTERETS COURUS	4 831
	5 415 412



ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		MONTANT
Prêt N°141850C	Cautiion de la Compagnie Européenne de garanties et cautiions	280 214
Prêt N°156399C	Nantissement de CIF	10 004
Prêt N°156399C	Cautiion de la Compagnie Européenne de garanties et cautiions	134 435
	Crédit Mutuel Nantissement	500 000

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau et de l'Assemblée Générale sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'Association.

Chaque Site est placé sous la responsabilité d'un Directeur qui assure, en étroite collaboration avec le Siège social, l'animation technique, l'administration générale et la gestion financière de la structure, dans le respect de son caractère propre.

Le Président donne délégation au Directeur Général pour diriger l'ensemble de l'Association (Siège & Sites).

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 284 042,22 €.

L'Association est régie par la Convention Collective Nationale de l'Habitat et du Logement Accompagnés.

EFFECTIF PERSONNEL :

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	230,49
Cadres et ingénieurs	40
TOTAL	270,49

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONATIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
- Réalisées en France			- Bénévolat		
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			- Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

Compte tenu de l'activité de l'Association et l'aspect non significatif des contributions volontaires en nature, l'information n'est pas communiquée étant précisé que l'information à porter dans l'annexe comptable ne concerne pas les bénévoles disposant d'un mandat électif.